



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4170

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AES CRA) pour son programme d'actions incubateur 2013**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4170**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions incubateur 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) a été créée en 1962 par l'école supérieure de commerce de Lyon devenue l'école de management de Lyon (EM Lyon). Les actions développées par l'association AESCRA ont pour finalité de favoriser la création d'entreprises innovantes à potentiel de développement.

L'EM Lyon est membre du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE). Son action, par le biais de l'incubateur, concerne essentiellement les porteurs de projets innovants et à potentiel. Cet incubateur a 2 grandes missions : la formation et l'accompagnement.

L'incubateur formation est un dispositif de formation adapté à la conduite de projets, destiné aux étudiants, aux entrepreneurs issus des quartiers de la politique de la ville et à l'entrepreneuriat pour les cadres en Master of business administration (MBA).

Cette activité est complémentaire de l'offre d'accompagnement technologique et stratégique développée sur l'agglomération par CREALYS en phase ante-crédation et par NOVACITE pour l'accompagnement post-crédation (0 à 3 ans d'existence pour l'entreprise).

L'EM Lyon est également un centre d'expertise et de ressources en matière d'entrepreneuriat. Elle bénéficie à ce titre d'une visibilité européenne.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau L_VE en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

Au regard de son rôle moteur en matière de recherche et d'innovation en entrepreneuriat, de son action d'incubation et de suivi de jeunes entreprises à potentiel, la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012

Par délibération n° 2012-3265 du Conseil du 8 octobre 2012, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association AESCRA pour son programme d'actions 2012.

Les actions poursuivies par l'association au travers de l'incubateur EM Lyon présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales. L'incubateur permet d'augmenter les projets à potentiel de croissance sur le territoire. L'offre proposée s'appuie sur l'expérience et l'expertise de l'EM Lyon, école reconnue en entrepreneuriat.

c) - Bilan

Le bilan de l'activité de l'AESCRA dans le cadre de ce financement est le suivant :

- en 2012, 62 porteurs de projets ont été accueillis et informés. 26 d'entre eux ont participé au programme start-up (dont 6 étudiants) et 18 ont été incubés,
- 28 entreprises ont été créées. Le taux de création est de 74 %,
- les entreprises accompagnées dans le cadre du mentorat et du programme "boost" ont connu une progression de leur chiffre d'affaires et de leur nombre d'emplois.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

En 2013, l'AESCRA va poursuivre et développer les actions suivantes :

- la formation dans le cadre du programme start-up,
- le dispositif d'accompagnement et d'incubation, en particulier le programme "boost", le mentorat et la mise en réseau avec les acteurs clés de l'innovation et de l'entrepreneuriat en général.

Public ciblé : porteurs de projets de création/reprise d'entreprises dans la phase 0-3 ans.

Objectif : environ 100 personnes bénéficiaires de la formation start-up et/ou du dispositif d'incubation.

Budget prévisionnel 2013 pour l'accompagnement des entreprises incubées

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	1 240	EM Lyon	268 910
sous-traitance générale	7 830	prestations de services	79 550
locations mobilières et immobilières	204 000	produits des activités annexes	32 000
entretien et réparation	12 220	entreprises privées	191 500
rémunérations intermédiaires et honoraires	119 700	Communauté urbaine de Lyon	40 000
publicité, publication, mailing	26 680	Etat	20 000
déplacements, réceptions	59 530		
frais postaux, mailing, téléphone	1 640		
taxes	4 430		
rémunération du personnel	194 690		
Total	631 960	Total	631 960

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'AESCRA dans le cadre de son programme d'actions incubateur 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions incubateur 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'AESCRA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.